Coordination Concours Lettres

Société de Langue et Littérature Médiévales d'Oc et d'Oïl
Société Française d'Étude du Seizième Siècle
Société d'Étude du Dix-septième Siècle
Société Française d'Étude du Dix-huitième Siècle
Société des Études Romantiques et Dix-neuviémistes

Compte rendu de l'entretien de la CCL avec Mme Campion et Mme Durand au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 3 déc. 2008

Mme Marie-Danielle Campion, Directrice adjointe du cabinet de la Ministre, et Mme Bénédicte Durand, conseillère de la Ministre, ont reçu le 3 décembre 2008 de 17h00 à 18h40, trois représentants de la Coordination Concours Lettres : Mme Joëlle Ducos, présidente de la SLLMOO ; Mme Béatrice Guion, Secrétaire générale de la SEDS ; M. Jean Vignes, Président de la SFDES.

Invités à prendre la parole, les membres de la CCL se présentent et font part de certaines des graves inquiétudes suscitées par la lettre circulaire du 17.10.2008.
Pour les pédagogues que nous sommes, un étudiant ne peut à la fois préparer un concours digne de ce nom et faire une recherche digne de ce nom. L'un et l'autre réclament du temps. Faire l'un correctement aboutit à négliger l'autre. On va noyer les étudiants et ne rien faire sérieusement. Nous pensons notamment impossible qu'un master d'enseignement répondant à l'objectif d' « *offrir un parcours […] professionnalisant* » aux métiers de l'enseignement puisse en même temps « *préparer les étudiants au doctorat* » (lettre circulaire, p. 1) — *cf.* aussi « *Tous les masters proposés doivent pouvoir servir de base à une poursuite de formation sous diverses formes. […] Il peut s'agir […] des études doctorales* » (*ibid.* p. 4). Nous considérons comme un vœu pieux le souhait que « *ce mode de « mastérisation » ne réduise pas le vivier des chercheurs appelés à poursuivre formation et recherche au-delà du master* » (*ibid.*, p. 1) ; nous sommes donc inquiets pour l'avenir de la recherche, en particulier dans les disciplines des lettres et sciences humaines. La réforme en l'état aboutit fatalement à l'appauvrissement de la recherche : soit elle sera une composante minime du master d'enseignement (un « mini-mémoire » n'est pas une « recherche » digne de ce nom) ; soit la recherche proprement dite sera maintenue mais n'attirera qu'un très petit nombre d'étudiants puisque ceux qui voudront légitimement s'assurer un débouché professionnel fiable par la préparation d'un concours, se verront privés du temps nécessaire à la recherche.
Il est indispensable, pour l'avenir de la recherche et de l'Université, d'offrir aux meilleurs étudiants, aux futurs enseignants chercheurs, l'opportunité de s'initier réellement à une recherche approfondie sans pour autant se couper de la profession enseignante…

A la suite de cette prise de position, qui suscite un long dialogue, les questions posées ont donné lieu à des réponses plus ou moins précises.

1. Que fait-on des reçus collés au master d'enseignement ?
- Ce n'est pas un nouveau problème : la question se pose déjà dans les mêmes termes pour les candidats malheureux au Capes. La réforme leur donnera au moins des points ECTS qui leur permettront de se réorienter ou de postuler à d'autres emplois dans le public ou le privé.

2. Quel itinéraire pédagogique entre l'obtention de la licence et l'inscription en préparation de l'agrégation ?
- Aucune réponse précise sur cette question, qui embarrasse visiblement nos interlocutrices. Mme Campion envisage soit la « mastérisation » de la préparation de l'agrégation, soit la préparation de l'agrégation après obtention du M2 (ce qui placerait l'agrégation à bac+6). Mme Durand reconnaît que cette question est fort délicate et que le Ministère n'a pas de réponse à proposer en l'état actuel de la réflexion.

3. Quelles sont les passerelles entre enseignement et recherche ? Un professeur certifié, titulaire d'un master d'enseignement, peut-il s'inscrire ensuite en master recherche ?
- Réponse affirmative de Mme Durand, qui préconise cette solution d'un second M2 assimilé à l'ancien « DEA ». Cependant, nos interlocutrices s'accordent sur l'idée que la distinction master pro / master recherche pourrait, à terme, disparaître.

4. Quel calendrier pour la suite de la réforme ?
- La Ministre espère que l'AERES pourra fournir à la mi-décembre la grille d'évaluation des nouvelles maquettes de master ; les nouvelles maquettes établies en fonction de cette nouvelle grille devront parvenir au ministère deux mois plus tard, le 15 février. Nos interlocutrices admettent l'impossibilité de réaliser les maquettes avant la publication d'un véritable cahier des charges, et la difficulté d'accomplir le travail demandé dans le peu de temps restant, mais l'idée d'un nouveau moratoire semble exclue.
- Autre difficulté avouée : pour la mise au point du calendrier des 4 semestres de master, préalable nécessaire à la réalisation des maquettes, il faut déterminer la durée des stages obligatoires et leur place dans le cursus. Or le Ministère n'est pas encore capable d'évaluer les capacités d'accueil de stagiaires dans les établissements, capacités qui conditionneront nécessairement la durée des stages : les rectorats sont chargés de fournir des renseignements à ce sujet.

5. Quelle date pour les concours à partir de 2010 ?
Les écrits du nouveau Capes seraient désormais passés en février ; pour l'agrégation, c'est plus flou, mais une avancée des dates d'écrit est envisagée dans le cadre de la mastérisation.